

Texte Action – CAA Dijon 17 juin 2021

Crise sanitaire

Depuis un an et demi de crise sanitaire, les personnels, face à des conditions dégradées, mènent malgré tout à bien leurs missions, au prix d'un épuisement professionnel. Ce sont les personnels qui ont permis à l'Éducation nationale de « tenir », en dépit des difficultés. En dépit aussi du mépris d'un ministre qui a accumulé les mensonges (sur les chiffres de contaminations en lieux scolaires, sur les dates de vaccination).

Près de deux mois après la reprise, même si la situation sanitaire s'améliore, le virus circule toujours et le nombre de personnes vaccinées ne permet pas encore d'atteindre l'immunité collective. Il est donc important de maintenir la pression sur le ministère pour qu'il garantisse un protocole sanitaire strict. La règle doit rester la fermeture de classes dès le premier cas. Dans ce contexte, il semble important d'avoir la vision la plus précise du taux de contamination dans les écoles et établissements scolaires. La détection des cas et l'isolement doivent donc rester des enjeux majeurs. La prévention par le biais de campagnes de tests massives et régulières doit s'amplifier dès la rentrée 2021. Ces campagnes ne doivent plus connaître les dysfonctionnements rencontrés, tels que les problèmes de livraison, les quantités insuffisantes pour l'ensemble des personnels, y compris AED, AESH ou CPE largement oubliés lors de la première campagne, le manque de personnels de santé. De plus, dans la situation actuelle que vivent difficilement les collègues et les élèves, il nous semble pour le moins qu'un plan massif et immédiat de recrutement de titulaires enseignants, AED, AESH et plus largement de tous les personnels indispensables au bon fonctionnement de l'école publique ainsi que de financement ou de réquisition de moyens s'impose.

Examens

La crise sanitaire n'a pas permis de mener les enseignements convenablement : établissements fermés ou en demi-jauge, absences de professeur-es non remplacé-es, d'élèves malades ou cas contact. Il semblait donc naturel il y a un an d'aménager les programmes et les examens des sessions 2020 et 2021. Le renvoi aux décisions locales par chaque établissement a entraîné une rupture dans les conditions de préparation des élèves que le ministre n'a absolument pas voulu voir.

En ce jour du début des épreuves 2021, le constat est sans appel : le ministre n'a pas pris la mesure des caractéristiques de cette session d'examens. Informations contradictoires, retard de publication des textes réglementaires, modifications permanentes du cadrage des épreuves, ... L'envoi tardif des convocations, notamment pour le Grand oral, met en lumière les difficultés à organiser une épreuve complexe.

Délai de corrections, nombre de copies, copies dématérialisées...le SNES-FSU dénonce des conditions de corrections inacceptables et a déposé un préavis de grève ainsi qu'une alerte CHSCT sur les conditions de correction. Le ministre montre enfin sa réalité : celle d'un grand amateur tant l'improvisation actuelle laisse les personnels se débrouiller seuls... comme trop souvent depuis 4 ans. La grande mascarade va ainsi continuer, permettant ainsi au ministre de se pavaner sur les plateaux télévisés alors que l'Éducation nationale souffre terriblement... mais cela ne lui importe pas.

Rentrée 2021

Par ailleurs, la rentrée 2021 n'est pas préparée. Plusieurs scénarios doivent être envisagés selon l'évolution de la crise sanitaire. Quelle que soit la réalité de la rentrée 2021, le SNES-FSU demande qu'elle soit préparée en associant les organisations syndicales et les personnels, et qu'un plan d'urgence soit enfin décidé. Là encore, le ministre a montré son absence de vision politique : il aurait dû annuler les 164

suppressions d'emplois dans notre académie pour essayer de limiter la casse à venir lors de la rentrée 2021.

Le manque de moyens en personnels au sein des équipes pluriprofessionnelles (administratifs, assistant.es de service social, infirmières, PsyEN) ne permet pas d'apporter accueil, écoute et accompagnement pour les élèves et étudiant.es alors même que la crise sanitaire a provoqué une hausse exponentielle des besoins. Plus largement, les inégalités ont explosé dans tous les domaines. C'est le cas, du fait du travail à distance, pour un grand nombre d'élèves généralement issus des classes populaires, d'une part parce que l'accès égalitaire aux outils informatiques est loin d'être garanti et d'autre part, parce que le télétravail est loin de représenter une voie de réussite possible pour toutes et tous. La digitalisation a servi de cheval de Troie à la privatisation des services publics. Une réflexion large doit aussi être menée pour anticiper les difficultés accrues pour les jeunes de trouver des périodes de formations en entreprise. L'absence de moyens infirmiers supplémentaires ne permet pas de prendre en charge les dommages de la crise sanitaire sur la santé des élèves et étudiant.es, favorisant au contraire les inégalités d'accès à la réussite scolaire en les laissant sans accueil et écoute à un moment où elles-ils en ont tant besoin.

Pour garantir la continuité des enseignements, dans des conditions de travail et d'étude favorables à une démocratisation de la réussite, il est indispensable de revenir sur les suppressions de postes (1800 postes supprimés dans le 2nd degré cette année) et de procéder aux recrutements qui doivent être envisagés en fonction des besoins réels. Cela permettrait d'assurer, dès la reprise en présentiel, le dédoublement des classes afin de rattraper le retard accumulé durant l'enseignement en temps de crise sanitaire. Cela permettrait également d'assurer correctement nos missions de service public d'éducation en respectant les normes sanitaires nécessaires.

Ces moyens doivent être pérennes, les heures perdues ont lourdement pesé sur le parcours scolaire des élèves et ne pourront être rattrapées qu'avec des dédoublements massifs et sur la longue durée.

Le SNES-FSU Dijon demande par ailleurs le maintien du CIO de Montceau-les-Mines, dont la fermeture a été annoncée la semaine dernière pour une liquidation le 30 juin 2021 !

Réforme de la formation initiale et continue

La réforme de la formation initiale telle qu'elle est envisagée constitue une transformation en profondeur du métier enseignant, pour le réduire à la tâche d'un opérateur chargé d'appliquer des méthodes, des techniques, des procédés prescrits. Le discours se fait insistant sur la professionnalisation, non pas dans les perspectives d'une capacité à concevoir des situations d'enseignement mais dans celle d'une culture professionnelle inscrite dans une normalisation des pratiques. Par ailleurs, elle dégrade l'entrée dans le métier des étudiants, en les utilisant comme moyens d'enseignement, et aggrave leur précarisation. Le ministère fait également des économies sur le dos des futurs stagiaires, qui seront à temps plein et sans tutorat.

Le SNES-FSU doit communiquer largement et mobiliser contre cette réforme qui, profitant de la paupérisation étudiante, fait le sacrifice des conditions nécessaires à une formation initiale de qualité. Il en demande l'abandon. Il dénonce la crise de recrutement qui s'accroît d'autant plus que les démissions, les postes non pourvus, les doubles admissions ne sont compensées cette année par aucune liste complémentaire établie par les jurys de concours. Le SNES-FSU exige que ces listes soient dressées systématiquement par chaque jury dont la liste d'admission est complète.

Le SNES-FSU revendique l'instauration d'un véritable pré-recrutement dès la L2 sous statut d'élève-fonctionnaire, sans mise en responsabilité, pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement

et de l'éducation. Le SNES-FSU exige la suppression du statut d'AED prépro qui permet au Ministère de remplacer les enseignants par des étudiants en M1, ainsi que l'emploi en surnombre des contractuels alternants (dont nous dénonçons le statut). Le texte permet en effet de ne pas les utiliser comme moyens d'enseignement.

Le SNES-FSU concevra et diffusera des supports de communication spécifiques pour les étudiants-alternants, de manière à se faire connaître de ces collègues qui seront plus isolés que les stagiaires, et sensibiliser la profession à leur accueil dans l'établissement, notamment par le biais des sections d'établissement.

Quant à la formation continue, l'expérimentation de parcours de formation personnalisés à distance réunit les conditions d'une formation entièrement à la main des volontés ministérielles, nourrie d'injonctions qui réduisent l'activité professionnelle à l'application de consignes et de prescriptions. Tout cela sans lien social entre collègues et donc en réduisant à néant les dimensions d'argumentation critique qui se construisent dans le débat collégial. Et de surcroît, hors du temps de service !

Carrières et salaires

La demande d'ouverture de négociations pour améliorer les carrières des agent.es portée par l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique a reçu une fin de non-recevoir de la part de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, qui reporte les discussions en juillet, lors du rendez-vous salarial annuel. En lieu et place de mesures générales, le gouvernement maintient son choix d'individualisation des rémunérations. Dans la situation actuelle, une véritable revalorisation des salaires et des carrières de tous les personnels de l'éducation est pourtant indispensable pour rendre attractifs les métiers.

L'Éducation a besoin d'un plan de relance. Ce qui est possible pour les entreprises doit l'être pour le service public d'éducation comme pour l'ensemble des services publics. Ce devrait être l'essentiel des préoccupations du ministre de l'Éducation Nationale plutôt que de chercher à faire diversion en interdisant l'écriture inclusive à l'école. Augmenter les salaires des fonctionnaires, c'est aussi soutenir et relancer l'activité économique du pays. Cela s'appelle investir !

Clôturant le Grenelle de l'éducation le 26 mai, J.-M. Blanquer avait parlé d'un moment "historique" avec le renouvellement d'une enveloppe budgétaire de 400 millions pour 2022 au titre de la revalorisation des enseignants. Le 14 juin, le ministère a fait connaître ses propositions : l'enveloppe passe de 400 millions à 245 millions. Les 155 millions restants devraient être dépensés dans des mesures catégorielles, notamment pour les administratifs. Les trois scénarios proposés aux OS présentent la mise en place d'une prime d'attractivité, qui ne concernera à nouveau qu'une minorité des enseignants, CPE et Psy-EN, à laquelle s'ajoute une prime informatique de 150€ par an, et la prise en charge partielle de la protection sociale, soit 180€ par an. Les 2000€ en début de carrière restent encore une vision pour au-delà de 2022.

Adopté à l'unanimité des participants le 17/06/2021.

Selon les scénarios, les enseignants débiteront entre 1869 et 1886€ nets pour ensuite stagner pendant 15 ou 18 ans.